sidence du Rwanda

Territoire de Ruhengeri .

Ruhengeri le I4/II/I949

N° 1223/ Just .

Objet : Doléances Binamenye

Monsieur le Gardien de Prison ,

Suite à votre 530 / Justice du I4 novembre I949 j'ai l'honneur de vous faire parvenir en deux exemplaire le procès-verbal des réponses me fournies par le sous-chef Semabwa au sujet de la plainte formulée par le détenu Binamenye .

Pour l'Administrateur Territorial , en route ,

L'Administrateur Assistant

Pochet.

A Monsieur le Gardien de Prison

à Kigali .

Ruhengeri
5890

# PROCES-VERBAL.

L'an mil neuf cent quarante neuf le quatorzième jour du mois de décembre par devant nous M Pochet Officier de police judiciaire à Ruhengeri, a comparu le nommé Sempabwa; sous chef au Kibali-Buberuka, chef Kalima, lequel a répondu comme suit à nos questions.

Q. Le nommé Sinamenye de votre sous-chefferie, condamné à 3 ans de S.P.P. pour vol de bétail se plaint de ce que vous auriez pris une génisse lui appartenant ainsi qu'un taurillon. Expliquez-vous ?

R. Au moment où Sinamenye a été arrêté, j'ai effectivement saisi une génisse et un taurillon lui appartenant, afin de protéger les intérêts des personnes susceptibles de recevoir des D I lors du jugement.
Cette saisie a été enrégistrée au tribunal indigène et les deux bêtes saisies ont été confiées à la garde du chef de famille de Sinamenye.

Le bétail de ce chef de famille ayant été décimé par une maladie, maladie qui causa aussi la mort de la génisse de Sinamenye, ce chef de famille me demanda de vouloir vien prendre le taurillon pour le conserver avec mon troupeau. J'en acceptai la garde. Ce taurillon est chez moi.

Je tiens à vous signaler que la génisse en possession de Sinamenye, génisse qui aujourd'hui est morte, était revendiquée par le nommé Sebuguri et que le taurillon qui est chez moi, est actuellement réclamé par le nommé NTUYAHAGA qui s'en déclare le propriétaire. J'ai décidé d'attendre le retour de Sinamenye pour régler ces affaires.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que Sempabwa signe avec nous.

Je jure que le présent P.V. est sincère.